

MENTION « DROIT PRIVÉ »

MASTER 2 HISTOIRE DU DROIT

ET CONSERVATION DU PATRIMOINE

Formation en Alternance

RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Marc ORTOLANI, Pr & Karine DEHARBE, MCF HDR

Master rattaché à l'unité de recherche [E.R.M.E.S.](#) (Équipe de Recherche sur les Mutations de l'Europe et ses Sociétés)

Présentation et objectifs

Master double comprenant deux parcours distincts, un parcours recherche « Histoire du droit » et un parcours professionnel « Droit et conservation du patrimoine culturel ».

Master hybride, pouvant être suivi en présentiel ou en distanciel (excepté pour les examens se déroulant obligatoirement en présentiel).

Il comporte :

- des enseignements magistraux ;
- des séminaires professionnalisants ;

Objectifs :

- Dominante « Histoire du droit » : amener l'étudiant vers une activité scientifique, à partir de sources juridiques, archivistiques ou autres, et lui faire acquérir un savoir dans les domaines relevant du master. Garantir sa maîtrise de l'argumentation écrite et de l'expression orale.

- Dominante « Droit et conservation du patrimoine culturel » : conduire l'étudiant à maîtriser le cadre juridique de la conservation, en fonction de la nature et de la situation de l'objet à conserver, lui apporter les réponses posées par la notion de patrimoine culturel, et ouvrir des perspectives professionnelles dans ce domaine.

Préparer le Master en Alternance : RNCP N° 38206

Ce Master est proposé **en alternance** (1 semaine en entreprise / 1 semaine à l'Université), dans le cadre d'un **contrat de professionnalisation**. Les acquis universitaires seront ainsi enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire.

Renseignements auprès du Service Alternance et Relations Entreprise :

- Tél. : +33(0)4.89.15.25.56 ou 25.28
- Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

Programme des études (sous réserve de modifications)

Description de la formation	Volume Horaire CM	Évaluation CC – Contrôle Continu CT – Contrôle Terminal	ECTS	Coef	Enseignants
UE1 : Histoire du Droit 1			6	6	
Histoire des savoirs juridiques	24h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Frédéric CONSTANT
Histoire de la protection sociale	24h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Frédéric CONSTANT
Histoire de la codification pénale	24h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Marc ORTOLANI
UE2 : Patrimoines culturels 1			3	3	
Histoire et valorisation des patrimoines culturels public et privé	30h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Karine DEHARBE
Droit de la protection du patrimoine culturel	10h	CT Oral (10mn + 10mn)		1	Fabrice SIIRIAINEN
UE3 : Culture juridique			3	2	
Philosophie du droit et grands débats contemporains	18h	CT Oral (10mn + 10mn)		1	Stéphanie BLOT-MACCAGNAN
Anthropologie juridique	18h	CT Oral (10mn + 10mn)		1	Frédéric CONSTANT & Ugo BELLAGAMBA
UE4 : Culture numérique			3	1	
Introduction aux humanités numériques	15h	CT Écrit (02h00)		1	Gwenaëlle CALLEMEIN
Statistiques appliquées aux sciences sociales	03h	---		NN	Frédéric CONSTANT
UE5 : Formations professionnalisantes 1 (PPR)			15	6	
Préparation au Grand oral	10h	---		NN	Marc ORTOLANI
Séminaires professionnels du patrimoine culturel	04h	---		NN	Intervenants extérieurs
Grand oral	---	CT Oral (01h00 + 30mn)		6	Équipe pédagogique
TOTAL SEMESTRE 3	180H		30		

UE6 : Histoire du droit 2			6	4	
Histoire de la procédure	24h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Stéphanie BLOT-MACCAGNAN
Histoire du droit privé approfondi	12h	CT Écrit (02h00)		1	Bénédicte DECOURT
Histoire du droit public approfondi	12h	CT Écrit (02h00)		1	Karine DEHARBE
UE7 : Patrimoines culturels 2			3	4	
Patrimoine archivistique et ressources documentaires	21h	CC		2	Olivier VERNIER
Monde du travail et patrimoine	10h	CC		1	Yvan GASTAUD
Art, architecture et patrimoine	10h	CC		1	Jean-Baptiste PISANO
UE8 : Culture juridique et politique			3	4	
Histoire de la Common Law	21h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Sophie BRICCA-DRUFFIN
Histoire des idées politiques	21h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Karine DEHARBE
UE9 : Civilisation européenne			3	3	
Civilisation et langue italiennes	10h	CC		1	Jean-Pierre PANTALACCI
Histoire politique et institutionnelle des États-Nations européens	21h	CT Oral (10mn + 10mn)		2	Ugo BELLAGAMBA
UE10 : Formations professionnalisantes 2 (PPR)			15	10	
Préparation à la note de synthèse	10h	---		NN	Bénédicte DECOURT
Séminaires professionnels du patrimoine culturel	4h	---		NN	Intervenants extérieurs
Note de synthèse	---	CT Écrit (04h00)		3	Bénédicte DECOURT
Soutenance Mémoire ou Rapport Alternance / Stage	---	CT Oral (10mn + 20mn)		7	Équipe pédagogique
TOTAL SEMESTRE 4	176H		30		

Bonus facultatif semestriel : max. +0,25 pt

Au total : 356H de formation et 16H00 d'examens

Contrôle des connaissances

Une seule session d'examen est organisée pour chaque semestre, aux dates prévues en accord avec le directeur de l'UFR Droit, et au plus tard le 30 juin.

L'assiduité (en présentiel ou à distance) est obligatoire, sauf dérogation exceptionnellement accordée, pour raisons graves, par les directeurs du master.

- Semestre 3 : chacun des enseignements de l'UE1 à l'UE4 (sauf Introduction aux Humanités numériques qui est soumis à un écrit de deux heures) donne lieu à un examen oral. Le Grand Oral (UE5), d'une durée de 30 minutes, après préparation en loge d'une durée d'une heure, se déroule devant l'ensemble des enseignants du semestre (coef. 6).

Moyenne du 1^{er} semestre : 180/360

- Semestre 4 : chacun des enseignements de l'UE6 (sauf Histoire du droit privé approfondi et Histoire du droit public approfondi qui sont soumis à un écrit de deux heures chacun) et de l'UE8 donne lieu à un examen oral.

Les enseignements de l'UE7 sont soumis au contrôle continu.

Les enseignements de l'UE9 sont soumis au contrôle continu ou à un examen oral.

L'UE10 comporte une épreuve écrite de type note de synthèse, d'une durée de 4 heures.

Ainsi que la soutenance devant un jury d'un rapport écrit (coef. 7) d'une durée de 30 minutes.

Hors Alternance, le jury est composé du directeur de mémoire / stage et d'un autre membre de l'équipe pédagogique. L'Alternance donne lieu à un rapport d'alternance dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise/établissement où s'effectue l'alternance. La soutenance du rapport écrit a lieu devant un jury composé d'au moins deux membres : le référent universitaire et le référent de l'entreprise/établissement ou son représentant. Le jury doit comprendre au moins un enseignant-chercheur titulaire, ce qui peut nécessiter l'ajout d'un troisième membre.

Moyenne de 2^e semestre : 250/500

La moyenne générale, 430 points sur 860, est exigée pour l'obtention du master. En cas d'absence pour force majeure à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée sur l'appréciation de l'équipe pédagogique. Les modalités seront identiques à celles de l'examen terminal ou selon les conditions choisies par l'enseignant dans le cadre du contrôle continu.

Obtention du diplôme : Le M2 HDCP est délivré à tout étudiant ayant validé l'année avec la moyenne minimale de 10/20. La compensation entre les notes s'effectue au sein des unités d'enseignement, des semestres, et entre les deux semestres.

Le Master 2 ne se redouble pas, sauf circonstances exceptionnelles appréciées strictement et souverainement par le Jury au moment des délibérations.

Sur dérogation individuelle justifiée par des circonstances sérieuses, la direction du Master 2 peut autoriser l'étudiant à étaler le cursus en deux ans.

Moyens et Méthodes pédagogiques

Exposés, cas pratiques, mises en situation.

Onze unités d'enseignements combinent des enseignements théoriques dispensés par des universitaires et des séminaires, travaux pratiques assurés par des professionnels et un travail personnel encadré (mémoire de recherche ou rapport de stage).

Bibliographie et modalités d'accès à un environnement numérique de travail

Accès dès l'inscription à l'Intranet avec Moodle, livres numériques, emploi du temps.

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateur portable à disposition sur le campus Trotabas.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap

- Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr

La cellule handicap de FORMASUP Méditerranée pour les Alternants est joignable par courriel :
handicap@formasup-med.com

Coût de la formation en alternance

14€/heure. Devis sur demande à FORMASUP Méditerranée auprès de Marine ROBERI au 07 88 91 84 95.
L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge par l'OPCO de l'entreprise.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez le service de la Formation Continue – Tél. + 33 (0)4.89.15.21.50 - Web : univ-cotedazur.fr/formation-continue-2

Bonus facultatif

Les étudiants peuvent bénéficier d'une seule bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre. La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude ».

Pour tout renseignement complémentaire

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau des Masters 2 (B. 206) - Avenue du Doyen Louis Trotabas - 06050 NICE Cedex 1

Tél. : + 33 (0)4.89.15.25.38 Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr - Web : droit.univ-cotedazur.fr

Codirecteurs du diplôme :

- Madame Karine DEHARBE : Karine.DEHARBE@univ-cotedazur.fr
- Monsieur Marc ORTOLANI : Marc.ORTOLANI@univ-cotedazur.fr

Réseau ALUMNI

